RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 01443
Numéro SIREN : 503 917 650
Nom ou dénomination : ABC ASCENSEURS

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 9012

SARL ABC ASCENSEURS
Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 €uros
Siège social : 32 Bis rue Colbert – 95460 - EZANVILLE
R.C.S. Pontoise : 503 917 650

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée « ABC ASCENSEURS » en société par actions simplifiée

AUDIT CONSEIL - FRANCE INTERNATIONAL
Siège Social : 11, rue des Laitières – 94300 VINCENNESE. Mail : contact@ac-fi.eu
Société à Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 555.000 €
Membre de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région Parisienne
RCS : Créteil 797 426 228

SARL ABC ASCENSEURS
Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 €uros
Siège social : 32 Bis rue Colbert – 95460 - EZANVILLE
R.C.S. Pontoise : 503 917 650

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée « ABC ASCENSEURS » en société par actions simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 19 février 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Situation de votre société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation sur la base d'une situation arrêtée au 31 décembre 2023.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 a augmenté de 35% par rapport à celui de l'exercice.
- Depuis la situation arrêtée au 31 décembre 2023, il n'est survenu aucun évènement de nature à compromettre l'activité de la société.
- Compte tenu des opérations de la société, la situation de la trésorerie reste relativement stable et est en adéquation avec l'évolution du Besoin en Fonds de roulement par rapport à l'exercice précédent.

- L'activité de la société semble pérenne en regard tant sur l'évolution de son chiffre d'affaires réalisé sur les deux dernières années, que les marges et les résultats d'exploitation dégagés.

Valeur des biens composant l'actif social et valeur des capitaux propres de votre société

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Vincennes le 15 mai 2024

Soufian MALIK

